Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212200778-20251201-25_10_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HENANSAL
SEANCE DU 1ER DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HÉNANSAL, sous la présidence de Madame HERVO Sylvie, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
Votants	15
Absents	5
Exclus	0

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire
GOUAULT Yvonnick et BESNOUX Jean-Luc, Adjoints,
BOURDEL Laurence, BROUARD Catherine, HINGANT Marion, BAUDET Tanguy, ANDRIEUX David, FAY Arnaud, DURAND Pascal, conseillers.

Absents excusés : GESREL Nathalie donne pouvoir à BESNOUX Jean-Luc, LE GUIRINEC Sonia donne pouvoir à HINGANT Marion, URFIE Anne-Sophie donne pouvoir à BOURDEL Laurence, HAMON Jean-Baptiste donne pouvoir à HERVO Sylvie, OLERON Régine donne pouvoir à. BROUARD Catherine

Secrétaire de séance : Laurence BOURDEL

DELIBERATION N°25-10-01 : Convention Territoriale Globale – Stratégie Famille 2026-2030

Antériorité : convention territoriale 2021 – 2025 et schéma territorial des services aux familles 2019 – 2025.

Signature de la CTG, en présence de représentants de la Caf et de la MSA le 16 décembre à Lamballe.

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF et la MSA, dénommée Stratégie Familles (antérieurement Schéma territorial des services aux familles) pour notre territoire, est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien, le développement des services, et la mise en place de toute action favorable aux familles.

Cette démarche s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens à allouer dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Ce contrat porte les engagements du territoire pour répondre aux besoins des familles qui y résident. A ce titre, les 38 communes sont invitées à le signer, aux côtés de l'agglomération.

Cette convention couvre en effet tous les accueils diversifiés des enfants et de leurs familles avec les objectifs suivants :

- Faciliter la conciliation de la vie personnelle et professionnelle,
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif,
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et des adolescents aux activités péri et extrascolaires.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. La CAF et la MSA soutiennent, par leurs financements, le développement des services aux familles. Il est bien là question d'agir en faveur de l'offre de service, pour toutes les communes, afin de répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des familles.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212200778-20251201-25_10_01-DE

La CTG couvre, pour la période 2026-2030, les domaines d'action suivants : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et le développement des usages du numérique pour faciliter l'accès aux droits et aux services.

La CTG est déclinée en un plan d'action qui s'inscrit en cohérence avec les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles.

La communauté d'agglomération peut ainsi s'appuyer sur cette convention pour formaliser ses engagements en qualité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Les volets *Petite enfance* et *Parentalité* répondent aux attendus du Schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la Convention Territoriale Globale de réaliser un nouveau schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus du décret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale annexée à intervenir entre la CAF, la MSA, la communauté d'agglomération Lamballe-Terre & Mer et les autres communes du territoire pour la période 2026-2030,
- **APPROUVE** le plan d'actions de la Stratégie Familles 2026-2030 annexé,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale 2026-2030 et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à Hénansal,
Le 1er décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE HÉNANSAL (Côtes-d'Armor)

Le Maire,
Sylvie HERVO